



Cadre stratégique commun du SI de l'Etat

Communiqué de presse

Le comité interministériel pour la modernisation du 18 décembre 2012 a positionné la transformation numérique de l'Etat comme un levier majeur de modernisation de l'action publique. Le développement de services pertinents pour le citoyen et l'entreprise, la modernisation des outils mis à disposition des agents, l'ouverture des données publiques au profit d'une meilleure transparence et de l'innovation doivent s'appuyer sur des systèmes d'informations performants. Aujourd'hui, ces réseaux, centres de traitement de données, applications informatiques, conçus depuis plus de quarante ans pour les plus anciens d'entre eux par chacun des ministères, doivent évoluer. C'est pourquoi le Premier Ministre a validé et diffusé par circulaire, le 7 mars 2013, le *cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat*, pour fixer une ambition commune de transformation des systèmes d'information, à l'échelle interministérielle.

Ce document a été élaboré par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), en concertation avec les responsables informatiques des ministères, avec l'appui de ses partenaires (SAE, ANSSI...) et a été approuvé par le conseil des SIC, réunissant semestriellement les secrétaires généraux des ministères. Il détermine 20 objectifs visant à :

- améliorer le service rendu à l'utilisateur et à l'agent et augmenter la valeur ajoutée des systèmes d'information,
- rendre plus efficaces les systèmes en mettant en commun des composants et infrastructures à l'état de l'art,
- renforcer les capacités de pilotage, dans le domaine des ressources humaines, de la maîtrise des grands projets, du budget, des achats.

Au-delà de ses enjeux partagés avec les ministères, ce document permet à la DISIC de construire des « contrats de progrès » avec chacun des responsables informatiques. Ces contrats déclinent, de façon opérationnelle, les engagements réciproques de la DISIC et des ministères pour atteindre les objectifs du cadre stratégique. Ils sont en cours d'élaboration, seront articulés avec les plans ministériels de modernisation et de simplification, et seront signés avant l'été.

Ce document ancre ainsi en profondeur la gouvernance du système d'information de l'Etat dans le dispositif de modernisation de l'action publique.

